

SECRET
BERNARD
DEPUIS 1679
LE MEILLEUR
PLUS BLANC

Journal de l'Europe

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00
France et Belgique.....	» 18.00; » 34.00; » 64.00
Union postale.....	» 26.00; » 50.00; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX.....	71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1006. Inter. 6
TOURCOING.....	33, rue Carnot. Téléph. 37
LILLE.....	2, rue Faidherbe. Tél. 57.01.

MESDAMES,
Pour être élégantes,
habillez-vous au
PALAIS
de la NOUVEAUTE
29, rue Pierre-Motte, 29
(face aux Halles de Roubaix)
Grand Choix
de
CONFECTIONS
pour DAMES

Une interdiction injustifiable

M. Lamoureux, ministre de l'Instruction publique, vient de prendre une mesure regrettable. A la veille d'une fête de bienfaisance qui devait être donnée au Trocadéro au profit de l'Institut catholique de Paris et des étudiants pauvres, et au concours de huit artistes de la Comédie-Française, le grand maître de l'Université de France interdit cette participation.

Quand Mussolini ou les Soviets mettent dans leur poche la liberté particulière d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens, ces dictateurs ne prennent généralement pas la peine de justifier leur arbitraire, si ce n'est par l'intérêt de l'Etat ou du régime.

M. Lamoureux, lui, essaiera de faire croire que cette interdiction n'est pas une mesure de son plaisir. Il donnera, pour l'expliquer, toutes sortes de raisons. La meilleure de ces raisons ne vaudra rien, nous le disons tout de suite.

Le ministre de l'Instruction publique pourra argumenter tant qu'il voudra: il n'arrivera jamais à faire admettre par les esprits sages qu'il entre dans sa charge de contrecarrer le développement des sciences et des lettres. On le croit justement fait pour le contraire.

Or, l'Institut catholique de Paris est un ardent foyer de progrès intellectuel et scientifique. Il a des professeurs dont quelques-uns font assez bonne figure dans le monde. M. Lamoureux qui ne délirait pas, quelques-uns de communiquer aux populations, par la T. S. F., ses notions manifestement, soit-il, par exemple, que sans les travaux de l'un d'eux, l'illustre Edouard Branly, cette petite satisfaction ne lui serait pas encore permise!

En compromettant le succès d'une fête qui reposait en grande partie sur les concours de nos meilleurs artistes, voilà à quoi et à quel porte préjudice l'acte de M. Lamoureux. Sans parler du tort qui est fait aux étudiants pauvres.

Le ministre de l'Instruction publique fera difficilement croire aussi à l'opportunité de la mesure prise par lui.

Le Gouvernement dont il est membre n'aurait-il pas tous les Français à faire, autour de lui, l'union sacrée pour la défense du franc comme ils l'ont faite pendant la guerre pour la défense du sol?

Pendant la guerre, le Gouvernement français utilisait pour l'œuvre de propagande chez les catholiques neutres le grand évêque et le lumineux talent de Mgr Dubouloix, qui rendit ainsi à notre cause d'immenses services, officiellement attestés.

Il n'est-ce pas hier que le Gouvernement auprès duquel M. Lamoureux prit le serment, l'évêque de Paris, de son dévouement, à l'appel en faveur des contributions volontaires, l'appui de son nom respecté et de sa charge éminente!

Cependant, Mgr Dubouloix est le Recteur et le cardinal Dubois est le Protecteur de cet Institut catholique de Paris qui atteint l'interdiction ministérielle.

Etrange manière de reconnaître le patriotisme désintéressé de ces hauts personnages et de les récompenser de leur concours!

Le président du Conseil, le ministre des Finances adjurent sans cesse les citoyens de s'avoir plus, à l'heure actuelle, d'autre préoccupation que le salut du franc.

Voilà un mot d'ordre qui, malheureusement, n'est pas suivi par le ministre de l'Instruction publique quand il a pris contre de bons Français, contre une institution utile au pays et contre une œuvre de charité une mesure injustifiable.

Pour arrêter la baisse du franc

LES MESURES ADOPTEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES
Déclarations de M. Raoul Péret

Paris, 7 mai. — M. Raoul Péret, ministre des Finances, a donné ce soir aux journalistes quelques précisions sur les mesures qu'il a fait approuver hier par le Conseil des ministres.

Inutile de revenir, a-t-il dit, sur ce qui s'est passé ces derniers jours. Vous connaissez les causes de la hausse de la livre et du dollar, qui ont été recherchés ces temps derniers sur les marchés, pour soutenir les devises belges, italiennes et anglaises. Je n'ai pas le droit d'être ni optimiste, ni pessimiste; je dois être purement objectif; je crois vraiment que le fléchissement du franc est momentané. Nous avons équilibré nos comptes, nous avons une certaine aisance dans la Trésorerie.

Notre situation économique s'améliore; les importations sont moins nombreuses. A la fin du mois de mars, il y avait un excédent important des exportations: 1.500 millions, dit en grande partie à l'annonce de la majoration des droits de douane.

Les importateurs s'étaient empressés d'acheter. Vous avez vu que le dernier Conseil des ministres a envisagé un certain nombre de mesures à l'égard des opérations de change pour limiter l'achat de devises étrangères sur le marché.

D'abord, nous exerçons une surveillance très étroite des opérations de report en vue d'empêcher le plus possible celles qui aboutissent à une avance fictive de fonds au profit de personnes ou de sociétés résidant ou opérant à l'étranger.

A cet effet, une circulaire a été adressée à toutes les banques. Nous n'employons pas à leur égard de procédés coercitifs; nous faisons appel à leur conscience. Cette circulaire interdit aussi tout découvert. C'est le meilleur moyen de mettre fin à la spéculation.

La seconde mesure consistait à renforcer la surveillance des opérations de guichet d'achat ou de vente de devises étrangères dont le montant ne dépasse pas 1.000 fr. Il n'était pas nécessaire pour ces opérations de tenir un récépissé.

Une troisième adresse aux changeurs du moment: « Sans exiger de vous que les opérations soient portées sur le récépissé, j'ai l'honneur de vous inviter: 1° à vous conformer rigoureusement à l'article 1 de la loi du 18 1917, en exigeant de toute personne qui se présente à vos guichets pour acheter ou vendre des devises étrangères, quel qu'en soit le montant, la déclaration de son identité, de sa nationalité et de son domicile ou de sa résidence; 2° à tenir des feuilles annexes par jour, détaillant toutes les opérations d'achat ou de vente de devises étrangères, quel qu'en soit le montant, avec les mentions d'identité, de nationalité, de domicile ou de résidence fournies par chacun de vos clients. Ces feuilles, annexes à votre carnet, que vous soumettez à nos bureaux, nous permettent de surveiller plus facilement les opérations de change et de nous rendre compte de leur importance. »

Autre chose d'une extrême importance: la loi du 3 avril 1918 oblige vos exportateurs à raporter dans un délai de trois mois le prix des marchandises qu'ils ont vendues à l'étranger. Il est évident que si les exportateurs laissent à l'étranger livres ou dollars, ils font tort à la France. Nous allons veiller de façon très étroite à ce que cette disposition légale soit appliquée rigoureusement.

Des instructions ont été données pour le contrôle du rapatriement des devises par les exportateurs. Il convient de rappeler qu'aux termes de la loi du 28 février 1921, la non-exécution de ces prescriptions entraîne les pénalités suivantes:

Au moins de 1.000 fr. et au maximum de 25 % du montant des sommes, dont l'exportation aura été réalisée au tonnage. Ces pénalités ont été aggravées par l'article 75 de la loi du 22 mars 1924 qui prévoit en outre de l'amende une peine d'emprisonnement d'un à six mois, ou l'une de ces deux peines seulement.

Enfin, nous allons intensifier l'action des Chambres de commerce pour le contrôle des achats de devises par les importateurs.

Les Chambres de commerce, à cet égard, nous rendent de grands services. Nous allons préciser les modalités de leur action. Nous étudions l'établissement d'un Office de compensation. Voilà les mesures que nous pouvons rendre publiques; inutile de dire que le Gouvernement a d'autres moyens d'action, mais un général ne doit pas faire connaître l'emplacement ni l'importance de ses troupes.

En terminant, le ministre a répété, qu'à son avis, il s'agit de traverser une crise passagère due à des événements extérieurs, en particulier à la grève générale anglaise. Nous suivons les marchés jour par jour, heure par heure, a conclu le ministre. La situation aujourd'hui, n'est pas aggravée; elle s'est même améliorée, bien que Bruxelles ait encore acheté aujourd'hui, des quantités considérables de livres.

LA GRÈVE GÉNÉRALE EN ANGLETERRE

Le Gouvernement menera jusqu'au bout la lutte engagée

Londres, 7 mai. — L'impression que l'on ressent en présence de la situation actuelle est étrange. Il semble que deux années sont en présence et que les hostilités pourraient être facilement provoquées, même par des incidents de minime importance. Il y a là, en face l'un de l'autre, deux organismes, celui de l'Etat basé sur la constitution et sur les traditions, celui des Trade-Unions obéissant à des directives révolutionnaires. Les deux organismes rivaux emploient une grande activité. Ils sont équipés comme pour



QUELQUES GREVISTES DEVANT HYDE PARK, GARDE MILITAIREMENT (Wide World photos)

grévistes ont tenté de détruire le moteur d'un camion d'alimentation, mais ils ont renoncé à leur projet sous la menace des conducteurs armés de bâtons. L'attitude des grévistes continue à être inégalement dans certaines localités de la banlieue.

LES DESORDRES

Londres, 7 mai. — Tandis que la soirée d'hier, quelques scènes de désordre se sont produites, dans la partie sud-est de Londres, la police montée dut faire circuler les manifestants qui obstruaient la voie principale. Une auto particulière a été brûlée. Il y a eu plusieurs blessés légers dans la cour.

De province et notamment de Leeds, Middlesbrough et Edinbourg, on signale quelques décès de la part de la population qui a, ou bien jeté des pierres contre des véhicules transportant des voyageurs, ou bien gêné les fonctionnaires volontaires assurant quelques communications.

Des arrestations ont été opérées à Edinbourg notamment et un agent a été blessé assez grièvement à Middlesbrough.

Quelques incidents se sont produits à Ipswich où la tension est très grande. Des constables spéciaux ont été appelés pour prêter main-forte à la police, qui finalement est restée maîtresse de la situation.

Relativement, tout est calme. Les typographes et les autres ouvriers, notamment dans le district de Somerset, se sont informés s'ils pouvaient reprendre le travail et ont demandé quelle protection ils pourraient recevoir.

Le représentant du Gouvernement a renouvelé les assurances de protection déjà données.

Des magasins sont mis à sac à Glasgow

Glasgow, 7 mai. — De graves désordres se sont produits dans le quartier de l'est où réside la population. Soixante-six arrestations ont été opérées. Il y a plusieurs blessés. Des gens sans aveux ont mis à sac les débits de boissons et des magasins de chaussures.

La police a débarrassé tout le voisinage du dépôt de tramways, qui était le centre des désordres, mais il fallut pour cela plusieurs heures de temps de goudrins.

Quelle sera l'attitude de l'Internationale minière?

D'autre part, des renseignements parvenus à Londres permettent de douter que l'Internationale minière veuille suivre le mouvement de la Grande-Bretagne. Il est vraisemblable que ses adhérents se borneront à un appui moral, à une assistance pécuniaire et à une opposition à la livraison de charbons européens en Angleterre.

Ainsi en ont décidé déjà les Allemands, les Belges et les Français.

Les délégués mineurs allemands, réunis aujourd'hui à Berlin, se prononcèrent sur les mesures à prendre pour aider les mineurs anglais en grève. Cependant, Hanbourg a déjà suspendu ses expéditions de charbon pour l'Angleterre par bateaux allemands. Seuls les bateaux anglais chargent du charbon pour les ports anglais. Les Canadiens, dont une grande partie de Montréal, à l'agence Reuter, promettent leur concours moral et matériel.

Le Conseil national exécutif du Congrès des Trade-Unions sud-africain a décidé de donner son appui au Congrès des Trade-Unions britannique.

LA RUPTURE des pourparlers d'Oudjda

Déclarations du général Simon

Oudjda, 7 mai. — Le général Simon, président de la délégation française, a fait à l'envoyé spécial de l'Agence Havas, la déclaration suivante sur le résultat de la conférence:

J'ai la conviction que le travail que nous avons fait à Oudjda n'a pas été inutile, que notre temps n'a pas été perdu. Les Rifains sont désireux, dans l'ensemble, d'aboutir à une solution pacifique. Leurs délégués, à Oudjda, ont cherché à voir si nous étions bien fermes dans nos exigences et si notre accord avec l'Espagne était intangible. Ils doivent maintenant être convaincus que, sur ces deux points, ils n'ont rien à espérer: ils vont voir aussi que notre organisation militaire est solide.

Les représentants espagnols sont venus à ces négociations avec un programme d'une grande portée qu'ils ont toujours exposé fermement en faisant au chef de la délégation française une grande initiative dans la façon de la présenter aux Rifains. De leur côté, ils ont reconnu à la conférence qu'ils ont tenu compte.

Quant à Azouak, s'il n'est pas irrécusable dans la cause qu'il défendait, je dois rendre hommage à sa loyauté et à sa courtoisie.

J'attends, maintenant, des ordres du Gouvernement, et j'espère, en attendant, que les délégués français, en quittant Oudjda, je me rendrai auprès de M. Steeg, résident général, et du général Boichat, commandant en chef au Maroc.

Les opérations ont recommencé

Rabat, 7 mai. — Dès les premières heures de la matinée, l'aviation a recommencé ses opérations qu'elle avait suspendues complètement au cours des négociations, en effectuant des bombardements massifs sur les rassemblements et les centres importants ennemis. Les troupes du groupement ont commencé leur mouvement dans la région de l'ouest de Kenit, conjointement avec celles des troupes espagnoles d'Azil-de-Midar.

Le général Bouchet est arrivé à Rabat, venant de Sidi-Ali-Bourokba où il a pris hier, sur place, les dispositions nécessaires en vue des futures opérations.

D'autre part, diverses tribus de la région ouest ayant réclamé notre arrivée chez elles, il est à prévoir que nous ne demeurerons pas sourds à leurs appels.

L'activité de l'ennemi

Paris, 7 mai. — On mande de Rabat au Times:

Sur tout notre front, l'ennemi fait preuve d'une grande activité. Plusieurs centaines de Ghoumra sont arrivés au nord de Tabouda et une harka beni-ahmed chez les Beni-Ismel.

Au nord d'Essoual, une centaine de dissidents créés des exercices de combat et de nombreux travailleurs font des travaux de terrassement à l'est du poste de Taouant.

Des indigènes déclarent qu'une levée en masse aurait été opérée chez les Ali-Sherif et que de nombreux contingents seraient prélevés sur le front français pour être envoyés en zone espagnole.

Sur le front espagnol, les contingents ennemis ont été sérieusement renforcés. Plusieurs centaines de réguliers rifains ont quitté Chetouan et sont partis dans la direction de Tetouan, pour aller enlever les Beni-Hozmar. Abd-el-Krim a pris comme otage le chef de la tribu des Beni-Touzin et celui de la tribu des Beni-Hozmar.

De leur côté, les Espagnols opèrent une forte concentration de forces auxiliaires au sud-est d'El-Ksar-Leghir.

La Crise ministérielle en Belgique

LES SOLUTIONS

Bruxelles, 7 mai.

Le Roi, fidèle aux traditions parlementaires, commente par laisser à M. Poitlet le soin de reformer le cabinet. Si M. Poitlet ne réussit pas, le souverain confiera la charge de constituer le cabinet à un homme politique. En cas de nouvel échec, il faut s'attendre à la dissolution des Chambres.

LES PREMIERES DEMARCHES

M. Poitlet a été reçu par le Roi. Il a commenté, vendredi matin, ses démarches pour reconstruire son ministère.

M. Poitlet a reçu vendredi M. Liebaert, Renkin, Jaspas, Vanderveelde et Carton de Wiart.

Le poste difficile

M. M. Franck et Cartier auraient déjà obtenu l'offre du portefeuille des Finances. On parle de M. Gubin, un des chefs d'un grand établissement financier de Bruxelles.

UNE REUNION LIBERALE

Des députés libéraux, au cours d'une réunion tenue à la Chambre, ont maintenu les déclarations nettes faites par M. Franck et Cartier, et se sont ralliés à leurs décisions. Dimanche prochain, M. Hymans ira faire, à Liège, une conférence sur la situation, et le 23 mai, M. Franck, Devèze et Pécher parleront à Liège, également à l'occasion de l'inauguration de la Maison libérale.

UNE MANIFESTATION DE LA LIGUE DES INTERETS PUBLICS

La Ligue des intérêts publics a lancé vendredi, un manifeste à la population, développant ce point qu'à l'heure actuelle les lois économiques sont plus puissantes que les lois politiques.

La Ligue demande à tous ses membres d'être de leur influence pour que la solution de la crise ministérielle ne soit plus retardée, une fois de plus, dans des mesures politiques.

AUTRE DEMISSION

Le colonel Crouquet, chef de cabinet au ministère de la Défense nationale, a remis vendredi matin sa démission à M. Poitlet, qui a décliné par intérim le portefeuille de la Défense nationale depuis la démission du général Kestens.

BILLET PARISIEN

Le franc belge et le franc français

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 7 MAI (MINUIT).

L'annonce par le Gouvernement de prochaines mesures contre la baisse du franc et, vraisemblablement, un commencement d'exécution de ces mesures, ont causé un certain soulagement à la situation. Mais ce soulagement, tout appréciable qu'il est, ne signifierait pas grand chose s'il n'était suivi de mesures d'ensemble qui, seules, peuvent être d'une efficacité durable.

La contre-spéculation est une arme utile et parfois puissante (on la bien eut en 1924), et les gouvernements auraient tort de la négliger. Mais elle n'est pas suffisante. Le non-paragraphe peut détourner un instant les usages malséants; il est impuissant à faire disparaître l'usage même.

Sans envisager de l'impression dans son ensemble, il est d'ailleurs bien évident que le franc peut bénéficier à brève échéance d'événements intérieurs et extérieurs qui seraient considérés comme les signes précurseurs d'un redressement plus profond. C'est ainsi que, si la chute du franc belge pouvait être évitée, les conséquences en seraient excellentes pour notre propre devise.

Entre les monnaies des deux pays il existe, en effet, une solidarité étroite, à telle enseigne que si le franc belge s'était maintenu au niveau où il se trouvait il y a quelques mois, tout fait penser que notre devise ne serait pas descendue si bas.

Le redressement financier de nos alliés, à qui tant de liens nous attachent, aurait été considéré comme la vision anticipée de notre propre rénovation. Comme nous, les Belges avaient passé contrat avec les Américains et ils nourrissent alors l'espoir de recevoir de leurs créanciers une aide financière dont ils ont besoin. Mais le concours qui leur fut offert le fut à de telles conditions que nos voisins ne purent l'accepter.

Dès lors, chacun pensa que la mesure qui venait d'advenir à nos amis belges pouvait bien nous être également réservée et le pessimisme général en fut accru.

Ainsi, de la situation de la Belgique on tira des conclusions sur la situation de la France. Si la première s'améliore, il ne s'en suit pas forcément que la seconde s'améliorera également. Mais, au moins, l'événement sera un démenti favorable à la cause du franc.

LES SOUSCRIPTIONS VOLONTAIRES

Le Conseil général de la Nièvre

Nevers, 7 mai. — Le Conseil général estime qu'il n'avait pas le droit d'imposer aux contribuables niévrais, une surcharge de l'impôt en votant une souscription du département à la contribution volontaire, ce qui deviendrait une contribution obligatoire, a déclaré d'ouvrir une souscription personnelle parmi ses membres. Cette souscription a produit 11.430 francs.

Un beau geste d'un ancien marin réformé

Paris, 7 mai. — M. Georges Leygues, ministre de la Marine, vient de remettre à M. Raoul Péret, une somme de 50 francs qui lui a été adressée à titre de contribution volontaire anonyme par un ancien marin réformé deux fois père de famille, habitant le Tarn. Dans une lettre émue, cet ancien marin dit qu'il renouvelerait chaque mois son versement tant que la situation financière l'exigera. Il ajoute que si sa vie suffisait pour sauver le franc, il en ferait volontiers l'offrande à la Patrie.

Les souscriptions des Conseils généraux

Les Conseils généraux continuent à apporter leur souscription à la contribution volontaire. C'est ainsi que le Conseil général du Lot-et-Garonne a voté une somme de 50.000 francs; celui du Puy-de-Dôme, 50.000 fr.; du Finistère, 50.000 fr.; du Tarn-et-Garonne 40.000 francs.

LES CHANGES

	JEUDI	VENDI
LIVRE	156.05	154.75
DOLLAR	32.25	31.90
BELGIQUE	96.30	97.80

LA SITUATION d'après un communiqué officiel

Suivant le communiqué officiel publié dans la soirée d'hier, en dernière heure, les vivres sont en abondance. Les moyens de transport ne font pas défaut, mais des piquets de grévistes gênent la distribution. Ces piquets de la situation exigera l'augmentation de la surveillance pendant les quelques jours qui vont suivre. Toutes les tentatives pour empêcher la liberté de circulation du public ou des vivres sera méthodiquement et fermement réprimée.

Le communiqué dit ensuite que la marine de guerre a été prêtée, avec promptitude et efficacité, à l'autorité civile dans plusieurs ports de mer. Il n'y a pas eu besoin de montrer la force armée.

Le communiqué termine en disant que la politique du Gouvernement est de refuser la coopération des organisateurs de la grève générale et que toutes les autorités devront suivre cette politique.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

La British Gazette publie son troisième numéro, daté du vendredi 7 mai. Parmi les communications du Gouvernement, il s'en trouve une qui débute par la phrase suivante:

« Chacun doit se rendre compte que ce qui concerne la grève générale, il ne s'agit pas d'une question de compromis, quel qu'il soit. Le pays brisera la grève générale, ou bien la grève générale brisera le pays. »

Le Gouvernement, ajoute la déclaration, ne fabriquera pas en présence de cette situation, employer toutes les ressources dont il dispose et toutes les mesures qui pourront être nécessaires pour assurer d'une façon délicate l'autorité du gouvernement, particulièrement dans les heures d'un tel danger. Nous ne sommes pas en présence d'une distinction de classe, ni de parti, et le devoir de se ranger immédiatement auprès du Gouvernement et du Parlement pour les aider à repousser par une défiance exemplaire l'attaque organisée, dirigée de propos délibéré contre les droits et la liberté de la nation.

Plus le concours des bons citoyens sera organisé pour la défense du gouvernement parlementaire, plus grande sera la victoire et plus courte aussi sera la période de souffrances et de gaspillage.

L'ORGANE DES TRADE-UNIONS PRECHE LE CALME

Le deuxième numéro du British Worker, l'organe des Trade-Unions, fait surtout un reproche au ministre de l'Intérieur d'avoir, la veille, invité des volontaires à se faire enrôler dans la police et il adresse en même temps à tous les travailleurs un appel du Conseil des Trade-Unions demandant de garder une conduite exemplaire, enlevant toute chance à la police d'intervenir.

Une petite note annonce que les mineurs de Derbyshire recevront leur premier paye de grève le 14 mai et que les fonds pourront durer un mois.

LA CIRCULATION S'AMELIORE A LONDRES, MAIS LE RAVITAILLEMENT EST TOUJOURS PRECAIRE

D'une manière générale, la circulation pour la quatrième journée de la grève s'est très améliorée à Londres. Le Métropolitain dessert toutes les stations de la ligne centrale toutes les six minutes. Si les taxis sont de plus en plus rares sinon absents, les omnibus sont de plus en plus nombreux, ainsi que les auto-cars et les camions qui ont été aménagés pour le service des voyageurs. Les propriétés d'automobiles particulières qui recueillent les piétons augmentent chaque jour. Ils ont été marqués sur leur voiture l'indication de leur destination. Le nombre des piétons qui viennent des campagnes ne diminue pas malgré le mauvais temps. L'alimentation est moins facile. C'est ainsi que dans certains quartiers il est difficile de trouver plusieurs catégories de viande. Le calme continue cependant.

Les grévistes font des tentatives pour créer un sans violence, pour arrêter les transports d'approvisionnement. Les livreurs des grands restaurants populaires qui fournissent également à domicile le pain et certaines denrées, se sont mis en grève, mais ils ont été aussitôt remplacés par des volontaires. Les

M. Lamoureux interdit à des artistes de la Comédie-Française de participer à une fête de bienfaisance au profit de l'Institut catholique de Paris

Paris, 7 mai. — Le ministre de l'Instruction publique vient d'interdire à huit artistes de la « Comédie Française » de prêter leur concours à une fête de bienfaisance organisée au bénéfice de l'Institut Catholique de Paris et qui doit avoir lieu ce soir au Trocadéro.

Les artistes ont été dans l'obligation de s'incliner.

Une note du ministre de l'Instruction publique

A propos de cette nouvelle, le ministre de l'Instruction publique déclare que M. Leroy, secrétaire de la Comédie-Française, ne sollicite l'autorisation du ministre qu'après avoir fait imprimer une affiche où il annonce le concours de divers artistes du Théâtre Français à une fête catholique.

Sur avis défavorable de l'administrateur de la Comédie-Française, le ministre refusa l'autorisation demandée.

Ce que dit M. Fabre

Toutefois, un de nos confrères a interrogé à ce sujet M. Fabre, administrateur de la Comédie-Française, et M. Georges Le Roy, l'un des artistes qui devait prêter son concours à la fête de l'Institut Catholique.

M. Fabre lui a dit:

— Je ne sais rien. Ou, si vous préférez, je suis censé ignorer, complètement cet incident. Le ministre a pris une décision. Il a certainement ses raisons...

Ce que dit un des artistes

M. Georges Le Roy a dit notamment:

Il est d'un usage constant que les artistes de la Comédie-Française, présentent généralement leur concours à des fêtes de charité. C'est à tel point que, depuis dix-huit ans que j'appartiens au Théâtre-Français, je n'ai jamais entendu parler d'une autorisation à demander pour participer à des représentations de bienfaisance.

Cependant, par déférence pour le ministre, je suis allé, il y a six semaines, au nom du Comité d'organisation, demander au chef de Cabinet de M. Lamoureux si l'on ne voyait pas d'objection à ce que nous participions à ce gala. On m'a alors prouvé une réponse qui ne m'est jamais parvenue.

Il y a quelques jours, j'ai été invité, par l'administrateur général de la Comédie-Française à rédiger un démenti de l'Etat fait par écrit.

Enfin, sans que rien, ces jours derniers, nous ait fait pressentir la décision qu'allait prendre le ministre, j'ai été informé ce matin, par téléphone, que la réponse était négative.

LE CONGRES DE LA FEDERATION POSTALE

Paris, 7 mai. — Le Congrès de la Fédération postale, groupant les syndicats confédérés des agents, des employés et des ouvriers des P.T.T. s'est ouvert vendredi matin, avenue du Maine, à Paris.

La fête nationale de Jeanne d'Arc

A PARIS

LES CORTÈGES SONT INTERDITS

Paris, 7 mai. — La préfecture de police a communiqué la note suivante:

En vue d'éviter sur la voie publique toute manifestation ou contre-manifestation de nature à troubler le bon ordre dans lequel doit être célébrée la fête nationale de Jeanne d'Arc, tout cortège sera interdit.

Les membres des délégations se donneront rendez-vous individuellement aux adresses indiquées ci-dessous, et, en cas d'urgence, attendront un jour, suivant les indications qui seront données sur place par le service d'ordre.

En ce qui concerne le statu de la place des Pyramides, le rendez-vous de toutes les délégations se fera dans le Jardin des Tuileries, à proximité de la rue de Rivoli.

A ORLEANS

Orléans, 7 mai. — Ce soir, sont arrivés à Orléans pour assister aux fêtes de Jeanne d'Arc, la musique du 12^e de ligne belge en garnison à Liège, envoyée sur les ordres du roi Albert, et une délégation de l'Association de la jeunesse française, sous la conduite de M. Gérard, avocat à Dinant.

Il ont été conduits à l'Hôtel de Ville où les attendait M. Chollet, député et maire d'Orléans, qui leur a offert un vin d'honneur.

La remise de l'étendard

Au cours de la cérémonie de la remise de l'étendard de Jeanne d'Arc, les délégations ont été prononcées par M. Chollet, député-maire d'Orléans et le cardinal Touchet.

Le maire a rappelé que si Jeanne d'Arc reçoit maintenant un hommage national, c'est qu'Orléans n'aurait pas cessé de se battre fidèlement pour elle. Il a insisté sur le caractère d'union de ces fêtes, et remercié le cardinal du concours qu'il leur apporte. Il a salué l'archevêque de Sens et l'évêque de Blois qui se trouvaient aux côtés de M. Touchet. Le cardinal a répondu en se félicitant également de voir tous les Français unis dans le culte de l'héroïne.

L'affaire des faux billets français en Hongrie

Budapest, 7 mai. — Les débats de l'affaire de falsification des francs commencent ce matin. Le conseil du tribunal a été constitué de la manière suivante: le président est le juge à la Cour suprême, Toerky; les assesseurs les juges Mehes et Varady Broenver. Le juge Zabolzka est juge auxiliaire.

L'accusation est représentée par le procureur général Stuche et le vice-président du parquet, Makka. Les accusés sont au nombre de vingt-quatre. Quarante-six témoins ont été cités, ainsi que deux experts de la Banque nationale hongroise.

Les débats ont lieu dans la grande salle des assises de la Cour de Budapest.

On remarque parmi les accusés-Nadolsky, le prince de Windischgratz, Hajja Jura et Geroc. Au banc des procureurs, pranzant de France, M. Collard, Hostinque et Gravière, ainsi que l'avocat Auer.

Quelques minutes après 9 h. 15, le conseil du tribunal entré dans la salle. Le président Toerky déclare ouverts les débats contre le prince de Windischgratz et ses complices accusés dans l'affaire de falsification des francs. Il engage l'assistance à garder le calme pendant les débats et il procède à l'interrogatoire d'identité des accusés.

Après l'appel des noms des témoins cités, on donne lecture de la décision de la chambre des mises en accusation.

Après lecture de l'acte d'accusation, les accusés quittent la salle à l'exception de Nadossy.

UN NOTAIRE CENTENAIRE

Montpellier, 7 mai. — Le Salvétat, près de Saint-Pons, compte parmi ses habitants un centenaire, M. Emile Gros, notaire, né le 14 août de l'année 1826.

M. Gros exerce sa profession depuis plus de soixante ans. Il jouit d'une excellente santé.